

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/154 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2005

SEANCE DU 25 JUILLET 2005

L'An deux mille cinq, et le vingt-cinq juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

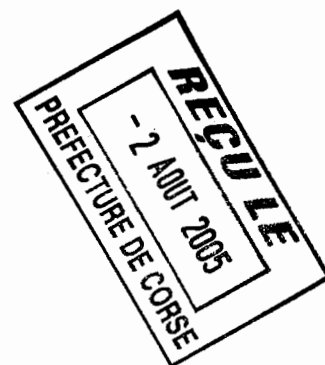
ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BURESI Babette à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange
Mme FILIPPI Geneviève à M. GUAZZELLI Jean-Claude
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etienne
M. OTTAVI Antoine à Mme DELHOM Marielle
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mlle PIERI Vanina à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie
M. SIMEONI Edmond à Mme COLONNA Christine

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, CECCALDI Pierre-Philippe, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, SISCO Henri.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 05/21 AC de l'Assemblée de Corse du 24 février 2005 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2005,
- VU** la délibération n° 05/ AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2005 portant approbation du Compte Administratif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2005
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

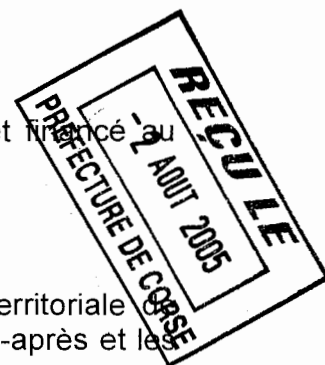
PRECISE que les résultats de l'exercice 2004 confirmés au budget supplémentaire sont conformes à ceux qui avaient été intégrés lors du vote du budget primitif de l'exercice 2005, à savoir :

- un excédent de fonctionnement de 4 688 286,42 €,
- et un déficit d'investissement de 24 435 653,62 €,

soit un déficit global de clôture de 19 747 367,20 € (déficit anticipé et financé au budget primitif).

ARTICLE 2 :

ADOpte le Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale Corse pour l'exercice 2005, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les



documents annexés à la présente délibération (le rapport de présentation, le document comptable - Annexe 1 - et la délibération de programme - Annexe 2) :

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	-1 063 223,47	-1 063 223,47	-1 063 223,47	0,00		-1 063 223,47
Fonctionnement	3 222 772,53	3 222 772,53	4 285 996,00	3 222 772,53	-1 063 223,47	
TOTAL	2 159 549,06	2 159 549,06	3 222 772,53	3 222 772,53	-1 063 223,47	-1 063 223,47

ARTICLE 3 :

PRECISE que le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes sur la section d'investissement s'élève à 5 476 116 € et que le montant des autorisations d'engagement nouvelles ouvertes sur la section de fonctionnement s'élève à 4 357 910 €.

Le détail de ces actions et programmes qui fait l'objet de l'Annexe 2 (délibération de programme) est approuvé.

ARTICLE 4 :

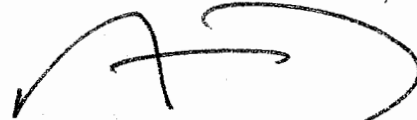
PRECISE que les recettes supplémentaires attendues pour l'exercice 2005 s'établissent à 3 222 772,53 €.

ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée, partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des Actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

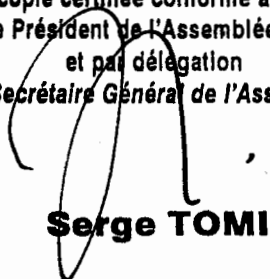
AJACCIO, le 25 juillet 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI

